

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1437

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les syndicats n'ont pas coupé le fil... (du dialogue)

Adoption d'un plan social, signature d'une convention collective de travail... chez Swisscom, le partenariat se construit.

SWISSCOM EST UN intéressant laboratoire. Pour la première fois, une entreprise, que l'Etat considère désormais ne plus devoir administrer lui-même, retourne au marché, tout en offrant des tâches de service public. Avec, en corollaire, toute la question des rapports de travail à régler, soit le passage du statut de fonctionnaire à celui d'employé d'une entreprise privée.

Transfert des clients

Le recours à quelques coûteuses stars du libéralisme à la tête de l'entreprise n'a pas empêché quelques bourdes au sein de l'entreprise. C'est en effet avec la foi des nouveaux convertis que Swisscom s'est lancée dans le marché, semblant ignorer que celui-ci a aussi ses règles. On attendait donc avec intérêt le plan social de l'entreprise, qui compte diminuer ses effectifs de 3000 emplois entre 2001 et 2003, et la conclusion de la Convention collective de travail. L'un et l'autre sont désormais sous toit.

La baisse des tarifs dont les usagers sont les premiers bénéficiaires a été provoquée par la nouvelle concurrence dans le secteur. Il s'ensuit tout naturel-

lement des transferts de clients et de postes de travail entre l'entreprise qui détenait le monopole et les nouvelles venues. Mais derrière les postes de travail, il y a des personnes, dont la formation ne correspond pas forcément à celle que les concurrents recherchent... On a vu en effet dans les suppléments «emploi» des quotidiens qu'Orange, le numéro deux de la téléphonie mobile, engageait désormais des «cosmonauts», formation qui ne doit pas être courante chez Swisscom.

Réinsertion et création d'entreprises

Swisscom assume son nouveau statut d'entreprise privée en élaborant un plan social, bouclé en six semaines avec les syndicats. Objectif affiché: éviter tout licenciement en lien avec le processus de restructuration. Pour y parvenir, on cherchera à réinsérer les employés sur le marché de l'emploi avec l'Antenne emploi, propre à l'entreprise, un programme de création d'entreprises et un centre d'occupation pour les employés de longue date. Sans être la panacée, l'ensemble de ces mesures sont plus valorisantes pour les employés que les solutions appliquées

sous le régime de la Régie: maintien des employés à des postes devenus «inutiles» avec report des coûts sur les tarifs, ou licenciement en cas de suppression de poste.

Le même jour que l'annonce par Swisscom de l'adoption du plan social, le Syndicat de la communication faisait savoir qu'il répondait par «un oui critique à la convention collective de travail chez Swisscom». Si le syndicat regrette la trop modeste réduction du temps de travail (de 41 à 40 heures par semaine) et «la composante salariale liée à la prestation», il salue l'amélioration de droit aux vacances, qui passe de quatre à cinq semaines, ainsi que l'augmentation du montant des allocations pour enfants.

Enfin, et ce n'est pas le moins intéressant, le syndicat demande que le Conseil fédéral étende le champ d'application de la convention à toute la branche afin de ne pas pénaliser Swisscom par rapport à ses concurrents. Où l'on voit avec plaisir que le syndicat de la communication a intégré rapidement son rôle de partenaire d'une entreprise privée et qu'il recourt sans délai aux instruments éprouvés propres à ce type de marché. *pi*

Débordements d'anglomanie

CHEZ SWISSCOM, QUI veut affirmer sa nouvelle identité, le mimétisme avec les entreprises privées est parfois comique, laisse souvent songeur, et tourne tout aussi fréquemment à l'excès. Au point d'ailleurs de se trouver en décalage avec les modes publicitaires et de la communication.

L'anglais a ainsi pris une part prépondérante dans le... marketing de l'entreprise, notamment lorsqu'il s'agit d'attirer des clients jeunes et donc branchés. Il est également très présent dans les communiqués commerciaux et les en-têtes de lettre. Pas un département de l'entreprise qui ait gardé une dénomination dans les langues nationales. Voir à ce propos le communiqué de ce printemps, annonçant des modifications entrées en vigueur le 1^{er} avril:

«[...] Les secteurs Mobile et PubliCom (téléphonie fixe) seront réunis sous la houlette de Carsten Schloter, membre de la Direction du groupe. La nouvelle unité inclura également les unités Payphone Services et Operator Services. Le secteur Business Com, pour sa part, sera rattaché à la Division Marketing & Sales, dirigée par Heinz Karrer, également membre de la Direction du groupe. Enfin, pour favoriser le développement du secteur porteur du commerce électronique, la Direction du groupe a décidé de constituer une nouvelle unité E-Business, qui sera dirigée par Jens Alder, à titre intérimaire.»

Médias

LE CONSEILLER NATIONAL libéral bâlois Christoph Eymann ne sera peut-être pas candidat de son parti au Conseil d'Etat. Raisons invoquées: il est considéré comme trop à gauche. Evidemment, à lire le rappel des scores établis par une enquête de l'Université de Fribourg avant les dernières élections fédérales, Christophe Eymann se situe au centre-gauche, plus à gauche que Peter Tschopp ou Joseph Deiss alors que son chef de groupe Jacques-Simon Eggly se situe bien à droite (+5 sur un maximum de 10). Enquête de la *Basler Zeitung* (29 juin 2000). *cfp*